

Paris, le 22 juillet 2026

Monsieur,

Je vous remercie pour la transmission de votre document présentant les modalités de la concertation continue du projet de réseau de transport d'hydrogène par canalisation en Région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les membres de la Commission ont été informé.e.s, lors de la séance plénière du 22 juillet 2026, des modalités que vous envisagez.

Les dispositifs proposés semblent adaptés aux enjeux du projet ainsi qu'aux différents périmètres des concertations continues qui s'inscrivent dans la continuité du droit à l'information et à la participation du public dans le prolongement du débat global du débat public « Fos-Berre-Provence : un avenir industriel en débat ». Ils s'inscrivent de manière cohérente dans les trois niveaux géographiques concernés : le projet lui-même, les projets du Val de Durance et le périmètre global des projets du débat.

Le projet présente en lui-même un périmètre complexe, structuré en plusieurs maillons clairement identifiés. Les modalités spécifiques envisagées pour chacun d'eux, en fonction de leur calendrier et de leurs enjeux propres, constituent un cadre pertinent, qu'il conviendra de préciser au fur et à mesure. La concertation continue s'articule également avec les concertations menées sur les autres projets portés par NaTran auxquels le réseau se raccorde, ce qui contribue à la cohérence d'ensemble.

Vous prévoyez une première réunion publique commune aux trois projets en lien avec l'hydrogène du Val de Durance à la rentrée 2026, précédée d'une permanence dont le lieu et la date restent à préciser. Il me paraît souhaitable que cette réunion puisse se tenir dès le début du mois de septembre, afin de permettre l'organisation des différents temps de concertation à l'automne, avant la période des fêtes de fin d'année. Il serait également important de choisir un lieu favorisant un contact direct avec les publics, notamment ceux habituellement éloignés des démarches participatives, afin de diversifier la participation à la permanence comme à la réunion publique.

Je relève par ailleurs l'effort engagé pour diversifier les modalités de concertation et d'information du public sur le projet lui-même et sur la concertation continue, ainsi que la volonté d'élargir les publics concernés, en allant à la rencontre à la fois des personnes éloignées des processus participatifs et des publics directement impactés par le projet.

Par principe de transparence, je vous informe que votre note relative aux modalités de la concertation continue, ainsi que le présent courrier, seront publiés sur le site internet de la CNDP. Je vous remercie d'en assurer également la publication sur le site dédié à la concertation continue.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Marc PAPINUTTI

Monsieur Mathieu GILLET

Directeur du projet de réseau de transport d'hydrogène par canalisation en
Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Copie à :

Monsieur Michel GAIRAUD, garant CDNP

Madame Valérie SAKAKINI, garante CDNP